

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale pour le projet intitulé
« Projet de fonderie bas carbone 3x8 »

société C-TEC CONSTELLIUM TECHNOLOGY CENTER
Parc économique Centr'Alp - 725 rue Aristide Bergès
sur la commune de Voreppe

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2024-09-02 du 6 septembre 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 30 septembre 2024 à 8h30 au mercredi 30 octobre 2024 à 17h.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le préfet de l'Isère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment une étude d'impact et un avis de l'Autorité environnementale, est consultable :

- **en mairie de Voreppe**, siège de l'enquête, sur support papier et sur un poste informatique aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- **sur le site internet à l'adresse suivante** : www.isere.gouv.fr (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Enquetes-publiques>).

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête**, mis à la disposition du public en mairie de Voreppe,
- **par courriel** à l'adresse suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au mercredi 30 octobre 2024 à 17h,
- **par voie postale** à la mairie de Voreppe, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie de Voreppe, siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr (cf. lien supra).

Le commissaire enquêteur, M. Stéphane MAZEREEL, architecte-urbaniste retraité, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de Voreppe aux jours et heures suivants, et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur :

- lundi 30 septembre 2024 – de 9h à 12h
- vendredi 18 octobre 2024 – de 9h à 12h
- mardi 22 octobre 2024 – de 14h à 18h
- mercredi 30 octobre 2024 – de 14h à 17h

M. Jacques GARNIER, ingénieur retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, remplacera le commissaire enquêteur en cas d'empêchement de celui-ci et exercera alors ces fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Mme Sylvie MC CORMACK, responsable environnement santé sécurité, par téléphone (04.76.57.80.00) ou par courriel (sylvie.mccormack@constellium.com),
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.99 – Mél : ddpp-ic@isere.gouv.fr).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de Voreppe et sur le site internet des services de l'État en Isère www.isere.gouv.fr (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Rapports-d-enquetes>) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.